

PREFET DE LA REGION PICARDIE

Direction régionale de l'Environnement
de l'Aménagement et du Logement
de Picardie

**Projet de la SAS « BOA FLEXIBLE SOLUTIONS »
visant l'exploitation d'une usine de fabrication de tuyaux et tuyauteries métalliques
flexibles à Epaux-Bezu et Bezu-Saint-Germain (Aisne)**

**AVIS DE L'AUTORITE ENVIRONNEMENTALE SUR L'ETUDE D'IMPACT
ET L'ETUDE DE DANGERS**

I. Présentation du projet

Raison sociale	:	BOA Flexible Solutions S.A.S.
Forme juridique	:	Société par Action Simplifiée (SAS) à associé unique
Siège social et adresse du site:	:	Z.I.D. de l'OMOIS, 02400 EPAUX-BEZU
N° SIRET	:	542.056.361.00042
Code APE	:	2599 B : Fabrication d'articles métalliques
Signature de la demande	:	M. TAUVERON, Directeur Général Délégué
Personne en charge du dossier:	:	M. GILBAULT, Responsable QSE et Amélioration continue
Téléphone	:	03.23.83.80.80
Effectif et horaire projeté	:	161 salariés

Le site fonctionnera 5 jours / 7, 260 jours par an. Les horaires seront les suivants : bureaux : 8 h – 18 h, équipe du matin : 5 h – 13h, équipe d'après-midi : 13 h – 21 h, équipe de nuit : 21 h – 5 h

La SAS « BOA Flexible Solutions » conçoit, produit et commercialise des tuyaux et tuyauteries métalliques flexibles, principalement en acier inoxydable, pour répondre aux besoins de nombreux clients. La clientèle est divisée en deux secteurs, à savoir l'industrie (énergie, cryogénie, climatisation-chauffage) et l'automobiles/camions (échappements)

A cette fin, elle exercera des activités d'hydroformage, découpe-laser, soudure, lavage-décapage-étuvage, opérations diverses de travail mécanique, marquage, contrôle étanchéité et dimensionnel. Elle devra stocker des tôles et produits finis ainsi que des matières premières comme la peinture et le silicone. Elle préparera également un mélange silicone/ solvant dans un bâtiment séparé où sera également réalisée son application par pulvérisation.

Le site de la zone d'impact départemental (Z.I.D.) de l'OMOIS (ex LOR) a été choisi pour des raisons environnementales et stratégiques :

- la disponibilité d'un terrain et d'un bâtiment dans une zone équipée de l'ensemble des réseaux nécessaires aux activités industrielles et à distance des habitations ;
- des moyens de communication permettant un accès direct sur l'autoroute A4 ;
- une superficie de terrain suffisante pour contenir l'ensemble des outils de production et annexes et permettant un développement ultérieur du bâti si nécessaire, à proximité de l'usine existante, permettant le maintien du personnel en poste.

II. Cadre juridique

Les installations projetées relèvent du régime de l'autorisation prévue à l'article L.512-1 du Code de l'Environnement, au titre de rubrique n°2560.1 de la nomenclature des installations classées : travail mécanique des métaux et alliages – puissance des installations supérieure à 500 kW. A ce titre, le projet doit faire l'objet d'une évaluation environnementale.

En parallèle de l'instruction de la procédure d'autorisation, conformément aux articles R.122-1 et suivants du Code de l'environnement, l'évaluation environnementale doit faire l'objet d'un avis d'une autorité administrative compétente en matière d'environnement. Pour ce type de projet, il s'agit du Préfet de région.

Le présent avis porte sur la qualité de l'évaluation environnementale produite par le pétitionnaire, en particulier l'étude d'impact et l'étude de dangers, et sur la prise en compte de l'environnement dans le projet.

Cet avis est transmis au pétitionnaire et joint au dossier d'enquête publique. Il ne préjuge en rien de l'avis qui sera rendu par l'autorité compétente pour autoriser l'exploitation de cette usine.

III. Analyse du contexte environnemental lié au projet

Le site est constitué du terrain et des bâtiments exploités précédemment par la société LOR qui a cessé son activité en 2012. Le site est implanté dans la Z.I.D. de l'Omois sur les communes d'Epoux-Bezu et Bezu-Saint-Germain sur la zone UZ des P.L.U des deux communes.

Le terrain est d'une superficie de 34 248 m². Plus particulièrement le site est entouré :

- à l'ouest, par la société DUBUIT INDUSTRIE, à une distance de 15 m,
- au nord-ouest, par la société FM LOGISTIC, à une distance de 15 m,
- au nord et au sud, par des terrains vides.

Les terrains avoisinant la Z.I.D. de L'OMOIS sont destinés à l'agriculture.

L'église Saint-Médard située dans la commune d'Epoux-Bezu, classée au titre des monuments historiques, se situe à plus de 4 km de l'établissement. La commune de Bezu-Saint-Germain ne comporte pas de monument historique.

Le site n'est pas inscrit dans les périmètres de protection de Réserve Naturelle Nationale ou Régionale (RNN -RNR), de Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO), dans une zone Natura 2000, dans un rayon d'arrêté de Biotope (APB) ou dans une Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Floristique ou Faunistique (ZNIEFF). Les deux ZNIEFF les plus proches sont la Z.N.I.E.F.F.2, n°220420025, massifs forestiers, vallées et coteaux de la Brie picarde, et la Z.N.I.E.F.F. 1, n°220013579, domaine de Verdilly, ru de Brasles et coteaux de Mont-Saint-Père. Elles sont localisées en dehors de la Z.I.D. de L'OMOIS, à plus de 800 m.

La zone Natura 2000 la plus proche est la zone spéciale de conservation du «Domaine de Verdilly» (FR 2200401), située à 3 km à l'Est de l'établissement.

Le site sera localisé sur la zone UZ des P.L.U. de BEZU-SAINT-GERMAIN et EPAUX-BEZU. Dans cette zone à vocation industrielle, il n'est pas fait mention des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Un plan de prévention du risque inondation a été prescrit le 4 mai 2009 sur 22 communes entre Mont Notre Dame et Monthiers dont Bezu-Saint-Germain et EPAUX-BEZU. Il concerne principalement le ru Clignon qui a été impacté par des crues en 2000. Le terrain est situé sur le plateau et n'est pas concerné par ces risques d'inondation.

Le secteur est concerné par les servitudes aéronautiques de dégagement de l'aérodrome de Château-Thierry - Belleau, approuvées par arrêté ministériel du 3 août 1995.

Le territoire est grevé par les servitudes relatives aux transmissions radioélectriques ou hertziennes : les zones de protection contre les perturbations (PT1) ; il s'agit de la station hertzienne de Château-Thierry (cercle de 3000 m de rayon).

Aucun captage AEP n'est situé sur les communes d'Epoux-Bezu et Bezu-Saint-Germain.

La société FM LOGISTIC exploite un établissement classé Seveso seuil haut sur la Z.I.D. de l'Omois. La SAS « BOA Flexible Solutions » est localisé en dehors des périmètres d'isolement fixés par le Plan de Prévention des Risques Technologiques de cet établissement.

Les principaux enjeux qui découlent des intérêts environnementaux à préserver et des effets prévisibles du projet sont détaillés ci-après :

- Les rejets atmosphériques inhérent à l'exploitation sont principalement des fumées de soudure qui se caractérisent par la présence de poussières et du chrome III. Ces rejets ont été quantifiés : 6,24 tonnes par an pour les poussières et 780 kg par an pour le chrome III.
- Les rejets aqueux, même si la société n'aura que très peu de rejets d'eaux industrielles car les eaux de rinçage et de tests hydrauliques seront recyclées après traitement ; seules les eaux issues de la régénération des résines de la station de déminéralisation rejoindront le réseau d'eaux usées de la zone. Quant aux eaux pluviales, elles seront traitées par un séparateur à hydrocarbures avant rejet dans le réseau communal.
- Les dangers relatifs à l'incendie des stockages contenant des produits inflammables et combustibles, au niveau de l'atelier de découpe par laser et du local TGBT renfermant un transformateur à huile.

IV. Analyse de l'étude d'impact

Par rapport aux enjeux présentés dans l'étude d'impact, l'exploitant a correctement analysé l'état initial et ses évolutions. Au vu des impacts réels ou potentiels présentés, l'étude présente les mesures pour supprimer, réduire et compenser les incidences du projet. Ces mesures sont cohérentes avec l'analyse de l'environnement et les effets potentiels du projet.

Les principaux enjeux qui découlent des intérêts environnementaux à préserver et des effets prévisibles du projet sont détaillés ci-après :

L'eau utilisée par l'établissement proviendra uniquement du réseau public de distribution d'eau potable. Le projet ne conduisant pas à des besoins importants et le débit de distribution du réseau public étant compatible avec les besoins de la SAS « BOA Flexible Solutions », aucune création de forage n'est envisagée.

- La campagne de mesures du niveau sonore n'a mis en évidence aucun dépassement en limites de propriété. Aucun immeuble habité ni zone constructible à usage d'habitation n'est recensé à proximité du site. Les matériaux de construction utilisés permettront de limiter la propagation des bruits à l'extérieur du bâtiment ; une nouvelle campagne de mesures à la mise en exploitation de l'établissement devra permettre de vérifier le respect des dispositions réglementaires.
- Les rejets atmosphériques actuels sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 2 février 1998 modifié. Aucune activité ne sera susceptible d'être à l'origine de nuisances olfactives. L'étude sanitaire respecte la démarche d'évaluation des risques sanitaires : le risque sanitaire lié au

chrome a été caractérisé. Des mesures de surveillance des rejets canalisés sont prévues. L'exploitant devra se positionner sur les rejets diffus.

- Les rejets aqueux actuels sont conformes aux prescriptions de l'arrêté du 2 février 1998 modifié. L'établissement disposera d'une autorisation pour le rejet de ses effluents dans le réseau d'assainissement communal. Une convention de rejet des eaux usées sera établie entre la société et le gestionnaire de la station d'épuration. Des mesures de surveillance de la qualité des eaux pluviales sont prévues.
- L'étude d'incidences Natura 2000 réalisée par BOA Flexible Solutions S.A.S. répond aux principes de proportionnalité et d'enjeux énoncés par l'article R.414-23 du code de l'environnement. La zone Natura 2000 la plus proche est la zone spéciale de conservation du «Domaine de Verdilly» (FR 2200401), située à 3 km à l'Est de l'établissement. Les espèces présentes (triton crêté, sonneur à ventre jaune et écaille chinée) ne sont donc pas concernées par le contexte environnemental de la Z.I.D. de l'Omois.
- Les deux Z.N.I.E.F.F. les plus proches de l'établissement sont les massifs forestiers, vallées et coteaux de la Brie picarde (n°220420025) et le domaine de Verdilly, ru de Brasles et coteaux de Mont-Saint-Père (n°220013579). Elles sont localisées en dehors de la Z.I.D. de l'Omois à plus de 800 m.
- BOA Flexible Solutions S.A.S. sera implantée en zone industrielle. Son exploitation devrait donc avoir peu d'effet sur le milieu naturel.

V. Analyse de l'étude de dangers

Le pétitionnaire a étudié les dangers présentés par son projet selon les nouvelles dispositions établies par l'arrêté ministériel du 29 septembre 2005 qui instaure l'obligation de l'évaluation et de la prise en compte de la probabilité d'occurrence, de la cinétique, de l'intensité des effets et de la gravité des conséquences des accidents potentiels.

L'examen de ces différents critères ne fait pas apparaître de situations de danger jugées inacceptables. Compte tenu des activités et des stockages, aucun scénario critique et devant faire l'objet d'une analyse détaillée n'a été identifié. Aucun phénomène dangereux n'a d'effet à l'extérieur du site.

VI. Justification du projet et prise en compte de l'environnement par le dossier

Les justifications ont pris en compte les objectifs de protection de l'environnement établis au niveau international, communautaire ou national à savoir : biodiversité, paysage, protection de la ressource en eau et prise en compte des risques industriels et naturels, qui sont les principaux enjeux du projet.

Amiens, le 3 janvier 2013

Pour le Préfet et par délégation,
Le Secrétaire Général
pour les Affaires Régionales


François COUDON